

Mairie de Montrond-les-Bains  
Place du Général de Gaulle. BP 11  
42210 Montrond-les-Bains



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## CONSEIL MUNICIPAL

*Le 21 février 2023*

# SOMMAIRE

## Contenu

Préambule _____	1
Introduction _____	3
Présentation du contexte _____	5
Evolution des dépenses de fonctionnement _____	15
Evolution des recettes de fonctionnement _____	21
Evolution des dépenses d'investissement _____	29
Evolution des recettes d'investissement _____	32
Evolution et structure de la dette _____	35
Principaux projets d'investissement pour 2023 _____	40

## Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.2312-1 CGCT** qui précise que :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Le CGCT précise, en outre, dans son article **D.2312-3** que :

*« A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :*

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des*

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

*recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »*

Les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires sont donc de :

- participer à l'information des élus sur **l'évolution de la situation financière** de la collectivité.
- Informer sur les **évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette.**
- Permettre à l'assemblée délibérante de **discuter des orientations budgétaires** de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

## Introduction

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2023 s'inscrit dans un contexte inédit, rendu particulier par les incertitudes qui perdurent quant à la situation sanitaire, à la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine et à ses conséquences sur l'inflation.

Cette incertitude, voire les craintes qui pèsent sur les perspectives économiques sur l'ensemble du territoire depuis 2021 et le risque associé d'effets asphyxiants sur le plan social, rendent l'exercice de prévisions très incertain.

Néanmoins, pour l'année 2023, la volonté des élus de la majorité de la commune de Montrond-les-Bains est d'affirmer des axes prioritaires forts qui seront autant de leviers d'actions identifiables aussi bien par la population du territoire que par les partenaires.

L'un des objectifs est de favoriser l'investissement pour réaliser le projet de mandat sur le territoire de la commune dans les domaines de :

- L'amélioration du cadre de vie,
- La poursuite de la rénovation des bâtiments publics,
- Le développement de nouveaux services adaptés à la population,
- La transition énergétique,
- La promotion des atouts et du dynamisme de notre commune.

L'élaboration des orientations budgétaires 2023 s'est construite en fixant des objectifs et en respectant une méthodologie.

**Les objectifs** ont été fixés autour d'axes qui sont :

- **Des dépenses de fonctionnement contenues et contrôlées,**
- **La poursuite d'une politique des ressources humaines équilibrée,**

- **La poursuite de la baisse de l'endettement**
- **D'analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper les évolutions budgétaires à venir.**

Les effets du contexte économique lié à la crise sanitaire, ainsi que les éléments contenus dans la Loi de Finances 2023, présentés dans ce rapport, constituent également un élément fort des arbitrages budgétaires à venir.

Ceux-ci sont donc synthétiquement présentées ici, sur la base des grands équilibres du budget primitif 2023 et d'un compte administratif anticipé. De ce fait, ces éléments n'ont donc pas un caractère totalement définitif et peuvent être sujets à de légers réajustements.

## Présentation du contexte

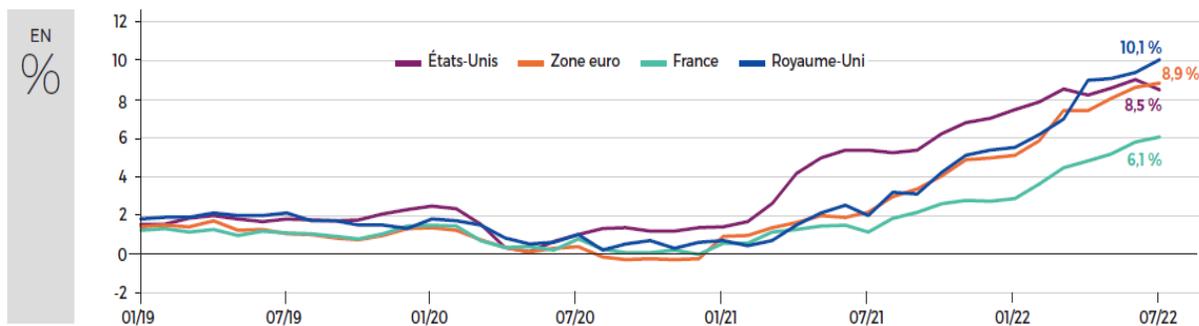
### UN CONTEXTE NATIONAL MARQUE PAR LA CRISE SANITAIRE

(Source Groupe BPCE)

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

### Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale

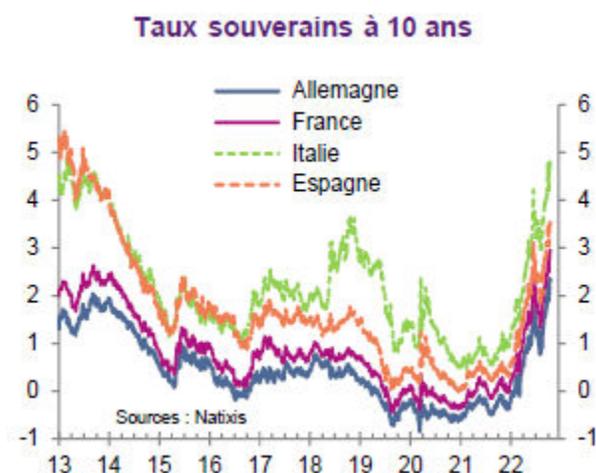


Source : IHS, LBP.

### Un risque important de récession en Europe

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations

d'énergie; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver ou l'hiver prochain. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7.



## Une croissance en berne

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de 0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T 2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %) mais en repli par rapport au T 2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

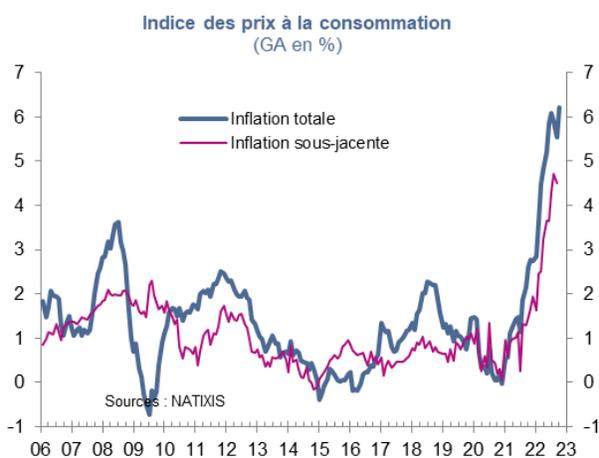
Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

## Une inflation record

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre 5,9 % et 5,6 %, l'inflation est repartie à la hausse

en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de 1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de 1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche



rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de

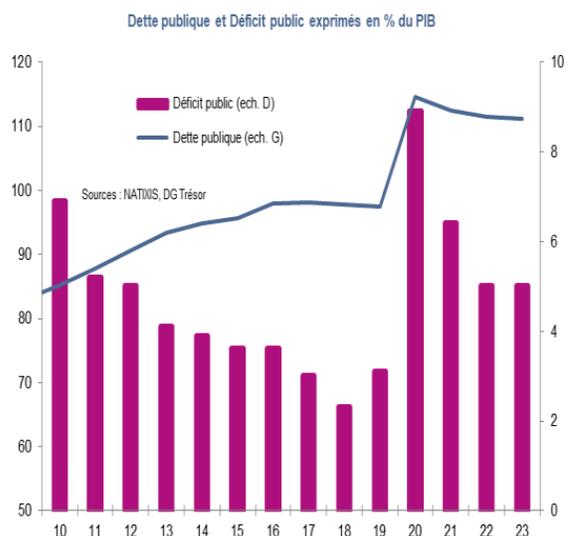
pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie

## Un budget de l'Etat sous contrainte

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances ( 2023 le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter ,dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## UN CONTEXTE LOCAL MARQUE PAR LES INCERTITUDES

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023. Une première depuis 13 ans : l'augmentation nominale de la DGF de 320 millions sur un total de 27 milliards.

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous secteur de l'administration de la manière suivante.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-5,0	-5,0	-4,5	-4,0	-3,4	-2,9
dont administrations publiques centrales	-5,4	-5,6	-5,2	-4,7	-4,5	-4,3
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,5
dont administrations de sécurité sociale	0,5	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0

Ainsi, pour dégager 0,5 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période. Cela représenterait un effort important pour les budgets des collectivités locales et contraindrait fortement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

A partir de 2024 et sur la base du dernier compte de gestion, un contrôle sera réalisé chaque année pour s'assurer que la collectivité a respecté l'objectif annuel d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement.

## Evolution des concours financiers de l'Etat

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2022, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures.

Cette évolution est essentiellement due :

- aux 430 millions versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- à l'augmentation anticipée de 200 millions du FCTVA en 2023
- à la hausse prévisionnelle de 183 millions de PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels (lié au dynamisme des bases de ces impositions)
- à l'augmentation prévisionnelle de 17,5 millions de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale
- à la diminution prévue de 45 millions de deux dotations la DCRTP et la DTCE au titre de la minoration des variables d'ajustement.

La DGF 2023 est stable avec un montant de 26,6 milliards €.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € ( 337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

## **Création d'un fonds vert**

Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires le « fonds vert » inscrit dans ce PLF.

Ce fonds, doté de 1 5 milliard d'autorisations d'engagement pour 2023 vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie ( mise en place de zones à faible émission,

Il inclut le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions.

## **Autres mesures contenues dans la Loi de Finances 2023**

- a) Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Cette proposition vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition. Elle sera réalisée en deux temps entre 2023 et 2024.

- b) Mise en place d'un dispositif de plafonnement du prix de l'électricité pour les collectivités locales.

- c) Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux

Pour bénéficier d'une exonération de 20 ans au lieu de 15 ans, les critères ne sont plus uniquement des critères de qualité environnementale mais s'élargissent pour devenir des critères de performance énergétique et environnementale du bâtiment. Il existe des exonérations plus longues (25 ans) si le projet fait l'objet d'une subvention ou d'un prêt aidé

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

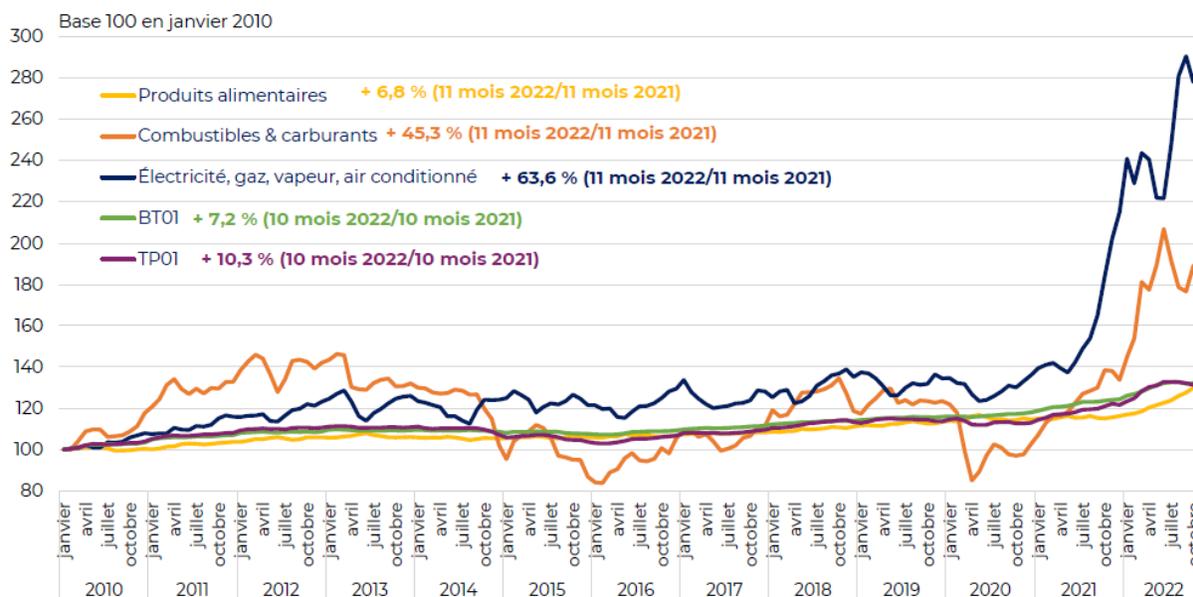
Ce mécanisme devait s'arrêter à la fin de l'année 2022 il est prolongé pour les décisions de subvention ou de prêt aidé prises avant le 31 décembre 2026.

Ces exonérations restent compensées par l'État.

## Des dépenses de fonctionnement alourdies par une inflation record

Avec une croissance de 4,9 % (5,3 % à champ constant), les dépenses de fonctionnement (213,5 milliards d'euros) enregistreraient leur plus fort taux d'évolution depuis près de 15 ans. Il faut remonter aux années 2007-2008 pour observer des taux similaires, années qui correspondaient à la montée en puissance des transferts de compétences au titre de l'Acte II de la décentralisation. Cette hausse est, pour l'essentiel, à relier à la forte inflation de 2022.

### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

Les charges à caractère général des collectivités locales (54,1 milliards d'euros), de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le premier poste

touché par la hausse des prix. Elles progressent de 11,6 %, soit plus que l'inflation anticipée (+ 5,8 %).

## **La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 : un impact certain sur les budgets locaux à plus ou moins long terme**

La loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets comporte de nombreuses dispositions concernant les collectivités territoriales et plus particulièrement celles du bloc local, qui devraient impacter les budgets locaux à plus ou moins long terme.

Son objectif est d'accélérer la lutte contre le changement climatique, compte tenu de l'engagement de l'État à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030, définis dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, en cohérence avec l'Accord de Paris.

Parmi les principales dispositions impactant les collectivités, celles relatives aux mobilités doivent permettre d'amplifier la mutation des déplacements du quotidien, déjà engagée par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, par la promotion des alternatives à la voiture individuelle, l'accélération de la transition vers un parc moins carboné et la modification des modes d'organisation du transport en ville. Elle prévoit notamment :

- la prise en compte renforcée des parkings-relais dans les plans de mobilité et la mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos sur les parkings ;
- la consécration légale, et dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT), des schémas directeurs d'aménagement cyclables qui doivent désormais eux aussi figurer dans les plans de mobilité ainsi que des aides de l'État pour accompagner les collectivités dans la création d'infrastructures cyclables (objectifs de part modale du vélo fixés à 9 % en 2024 et 12 % en 2030) ;
- l'accélération de la trajectoire de verdissement des flottes de véhicules des collectivités qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules : taux de 30 % depuis 2021, 40 % à compter de 2025 et 70 % à compter de 2030 ;

- l'extension de l'obligation d'instaurer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici fin 2024.

Les collectivités sont également concernées par les dispositions qui visent à étendre et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments afin d'atteindre l'objectif d'un parc immobilier au niveau BBC (bâtiment basse consommation) d'ici à 2050 ; soit un défi considérable vu le niveau actuel de performance énergétique du parc.

Autre volet majeur, lourd de nouvelles contraintes pour les collectivités du bloc local, celui consacré à la lutte contre l'artificialisation des sols, désormais placée au coeur de l'aménagement du territoire :

- l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 est désormais gravé dans le marbre législatif et pour y parvenir, la loi impose de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols dans les 10 prochaines années par rapport à la décennie précédente ;
- il devient un objectif assigné aux collectivités territoriales ;
- l'objectif de réduction de 50 % en 10 ans doit être décliné dans la planification régionale, et territorialisé.

Enfin, la loi limite les possibilités pour une collectivité locale, via le SCOT ou le plan local d'urbanisme (PLU), d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers et interdit aux élus locaux (sauf dérogations limitées) de délivrer une autorisation pour l'installation ou l'extension d'une surface commerciale artificialisante.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## Evolution des dépenses de fonctionnement

### EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de fonctionnement sur la période 2018 – 2022.

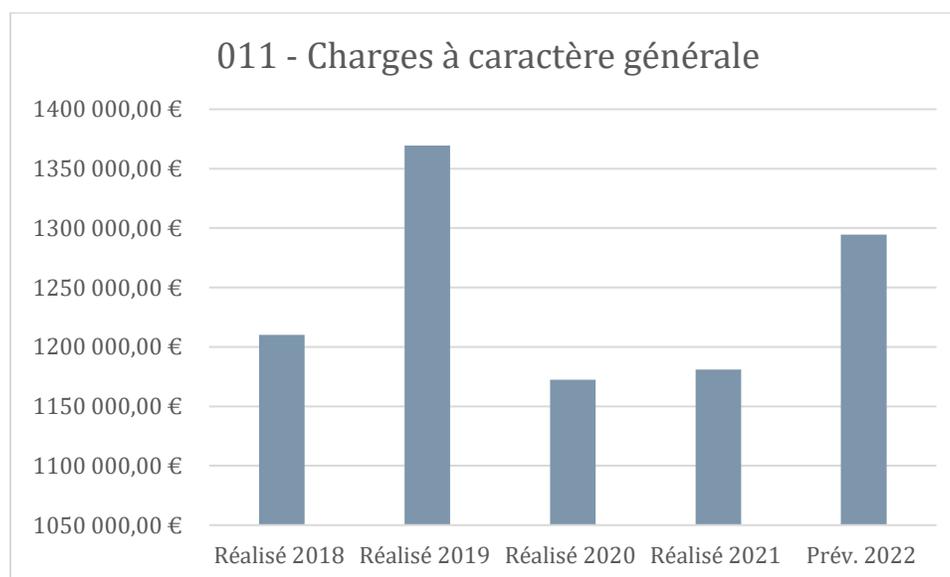
	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prév. 2022
012 - Charges de personnel	1 856 030,59 €	1 944 762,92 €	1 883 530,00 €	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	100 869,04 €	119 929,16 €	129 056,14 €	77 982,11 €	56 166,77 €
011 - Charges à caractère générale	1 210 226,62 €	1 369 540,44 €	1 172 468,16 €	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €
014 - Atténuations de produits	1 273,00 €	49 620,00 €	- €	121,00 €	125,00 €
65 - Autres charges gestion courante	869 310,76 €	851 353,11 €	819 616,53 €	793 800,78 €	828 209,41 €
Charges de fonctionnement courant	3 833 425,93 €	3 996 107,31 €	3 746 558,55 €	3 879 827,17 €	4 185 736,42 €

Après une très forte augmentation en 2019, les dépenses ont fortement diminué en 2020 avec les effets de la crise sanitaire. En 2021, elles restaient encore en recul par rapport à 2019. En 2022, elles se sont élevées à **4 189 736 €** (en tentant compte des remboursements sur personnel), soit une augmentation de 7,9 % par rapport à 2021, mais uniquement de 2,2 % par rapport à 2019.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Les dépenses à caractère général regroupent les dépenses de fonctionnement courant de la commune (eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures,...). Elle se sont élevées à **1 294 000 €**, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédent, après deux année de quasi stabilité.



Certaines dépenses ont fortement augmenté en 2022 : carburant : +22 %, électricité : +11 %, alimentation : + 38 %, ...

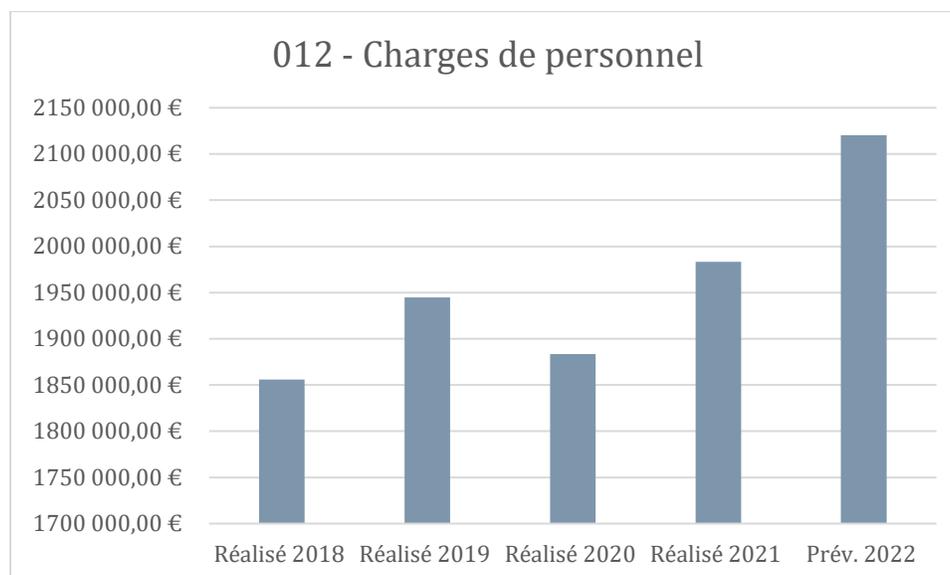
Il est anticipé une augmentation des dépenses pour l'année 2023, notamment en raison des incertitudes au niveau économique et sanitaire :

- augmentation importante de certaines dépenses contraintes (électricité : entre 35 et 50 % d'augmentation en fonction des contrats, alimentation : + 8 % minimum)
- augmentation importante de certaines fournitures en raison de l'envolée de cours mondiaux
- retour de certaines animations qui avaient été annulées suite à la crise sanitaire.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les dépenses de personnel ont augmenté de façon importante avec une hausse de 6,9 %.



L'année 2022 a été marquée par :

- une augmentation du point d'indice de 3,5 %
- recrutement de deux agents en contrat aidé aux services techniques
- titularisation de 5 agents contractuels qui occupaient des emplois permanents
- le recensement qui a nécessité le recrutement de 12 personnes pendant un mois
- le recrutement d'un conseiller numérique (remboursé par l'Etat)
- la mise en place du régime indemnitaire et son élargissement à tous les agents de la commune en année pleine.

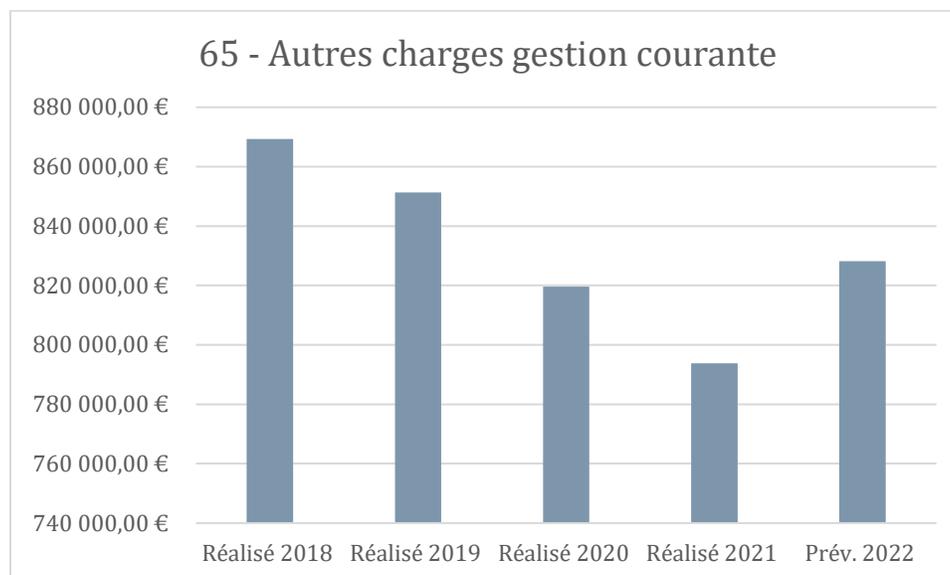
Pour 2023, la chapitre 012 sera, comme 2022, fortement marqué par l'inflation.

Les principales modifications sont :

- recrutement d'un responsable pour le château ainsi que d'un renfort pour la période estivale et d'un agent en service civique
- mise en place d'un accueil pour les cartes d'identité et passeports
- renforcer les équipes ponctuellement en fonction des priorités afin d'améliorer le service rendu à la population : espaces verts, périscolaire, ...
- prolongation des contrats aidés en fonction des possibilités d'aides apportées par Pôle Emploi
- prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2022
- augmentation anticipée mais inconnue du point d'indice pour l'année 2023

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Les dépenses imputées au chapitre 65 sont en légère hausses et sont passées de 793 800€ en 2021 à **828 000 €** en 2022.



Ce chapitre regroupe notamment :

- la participation au SDIS (159 504 €),
- les indemnités aux élus (115 566 €) et les cotisations correspondantes (20 150 €)
- Les subventions accordées aux associations (365 290 €, c'est-à-dire une hausse de 45 000 € par rapport à 2021)
- La subvention au CCAS (20 000 €)
- La maintenance et fourniture d'électricité pour l'éclairage public géré par le SIEL (109 778 €)

Pour 2023, il sera proposé **une légère augmentation de ces dépenses.**

## CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Le chapitre 67 est composé principalement de deux dépenses en 2022 :

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- La rémunération versée au concessionnaire de la délégation de Service Public des Forézielles (280 000 €),
- Le paiement des rétrocessions de terrain de NOVIM à la Commune pour l'opération ZAC Bords de Loire pour 240 000 €,
- La constatation du moindre recouvrement de la garantie de recette calculée pour 2021 et perçue en 2022, d'un montant de 150 711€.

La prévision pour l'année 2023 devrait être constituée pour la quasi-totalité par les dépenses liées aux Forézielles.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## Evolution des recettes de fonctionnement

### EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les recettes de fonctionnement sur la période 2018 – 2022.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prév. 2022
70 - Produits des services	170 740,87 €	167 175,67 €	109 012,73 €	150 248,21 €	<b>179 623,00 €</b>
73 - Impôts et taxes	5 531 505,79 €	5 707 489,25 €	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	<b>6 065 557,09 €</b>
74 - Dotation et participation	382 816,89 €	309 136,80 €	999 958,44 €	954 710,42 €	<b>248 128,02 €</b>
75 - Autres produits gestion courante	334 671,47 €	348 963,81 €	359 060,86 €	355 197,15 €	<b>397 546,02 €</b>
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>6 421 008,02 €</b>	<b>6 582 385,53 €</b>	<b>6 344 373,67 €</b>	<b>6 449 277,96 €</b>	<b>6 890 979,13 €</b>

Après une baisse des recettes en 2020 par rapport à 2019 (-9,7 %) due aux conséquences de la crise sanitaire, un retour à la normal est observé pour l'année 2022 avec un montant total de recettes de **6 890 979,13 €**.

### ATTENUATION DE CHARGES (COMPTE 013)

Les recettes liées au atténuations de charges sont en baisse à **56 166,77 €** en 2022, ce qui est paradoxalement une bonne nouvelle. En effet, ces recettes sont liées en grande partie à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire de la commune en cas d'absence des personnels de la commune. Plusieurs agents sont revenus d'arrêt longue maladie en 2021, ce qui a entraîné un moindre encaissement de remboursement.

Pour 2023, il sera prévu une recette stable par rapport à 2022.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (COMPTE 70)

Les produits de ce chapitre sont en légère augmentation en 2022 à **179 623,06 €**.

Les montants les plus importants et fluctuants sont constitués par les redevances et droits des services périscolaires à 133 171 €. Après une année 2020 fortement marquée par la pandémie (78 300 €), le montant dépasse celui des années 2019 et 2021 (119 800 € et 108 844 €).

Pour 2023, il sera prévu une stabilisation des encaissements par rapport à 2022.

## IMPOTS ET TAXES (COMPTE 73)

Les produits du chapitre 73 sont en hausse entre 2021 et 2022 suite à la réouverture du Casino de jeux à **6 065 557,09 €**.

Le prélèvement sur les produits des jeux retrouve ainsi son niveau d'avant crise à **2 439 833,46 €**.

La taxe sur l'électricité (136 812 €) et celle sur les droits de mutations (283 164 €) restent globalement stables

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prév. 2022
73 - Impôts et taxes	5 531 505,79 €	5 707 489,25 €	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €
dont contri. Directes	1 922 767,00 €	1 998 473,00 €	2 044 090,00 €	2 129 756,00 €	2 239 007,00 €
dont compen.	603 628,00 €	592 914,00 €	592 914,00 €	580 114,00 €	592 914,00 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	377 329,00 €	389 086,00 €	394 364,00 €	387 433,00 €	358 140,00 €
dont remboursement TEOM	1 816,00 €	1 856,00 €	1 878,00 €	2 107,00 €	2 179,00 €

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

dont droit de place	11 265,55 €	11 213,20 €	10 533,88 €	10 285,45 €	12 879,85 €
dont taxe élec.	149 822,68 €	99 858,21 €	116 655,21 €	123 796,55 €	136 812,05 €
dont prélèvement sur les produits et jeux	2 312 596,09 €	2 400 852,86 €	1 505 563,01 €	1 467 407,73 €	2 439 833,46 €
dont TLPE	972,16 €	607,91 €	984,71 €	376,80 €	627,27 €
dont taxe addelle droit de mutation et taxe publicité	151 309,31 €	212 628,07 €	209 358,83 €	287 724,65 €	283 164,46 €

Concernant les contributions directes, il faut rappeler que la commune, depuis 2021, ne bénéficie plus que du versement de la taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation pour certaines catégories de redevables. Le montant de cette contribution s'élève à 2 042 079 €.

Les taux s'élèvent en 2022 à :

- **Pour la taxe foncière bâtie : 34,14 %**
- **Pour la taxe foncière non bâtie : 34,33 %**

Pour 2023, il sera proposé de bâtir un budget sur les hypothèses suivantes :

- **maintien des taux de taxe foncière.**
- **prudence** sur le prélèvement sur les **produits des jeux avec 2 300 000 €**
- **prudence** sur les autres éléments de recettes, notamment les droits de mutation et la taxe sur l'électricité qui peuvent assez fortement varier d'une année sur l'autre.
- **Augmentation des bases d'imposition de 7,1 %**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

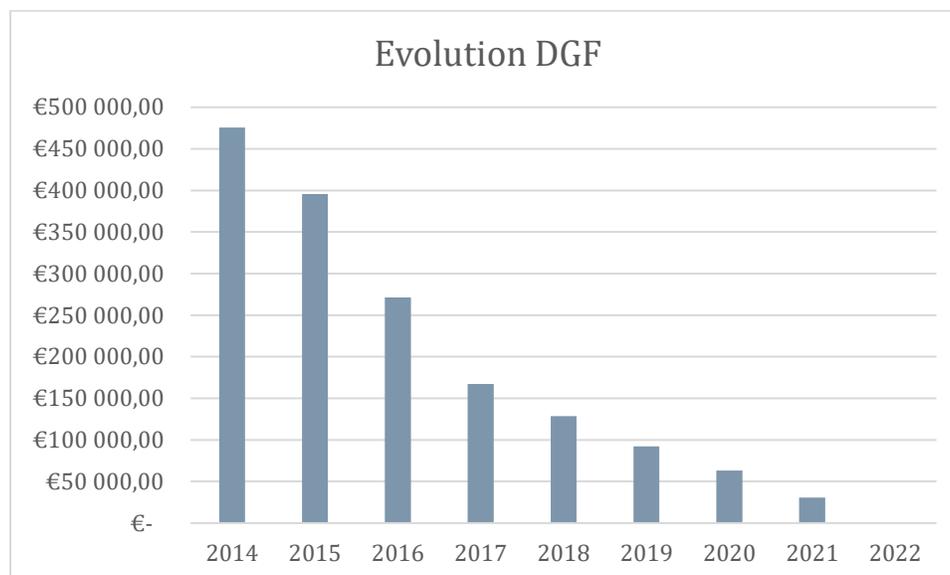
Simulation de recettes pour 2023 :

	<b>Prév. 2022</b>	<b>Prév. 2023</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>6 065 557,09 €</b>	<b>6 034 768,83 €</b>
dont contri. Directes	2 239 007,00 €	2 418 127,56 €
dont compen.	592 914,00 €	592 914,00 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	358 140,00 €	390 000,00 €
dont remboursement TEOM	2 179,00 €	2 100,00 €
dont droit de place	12 879,85 €	11 000,00 €
dont taxe élec.	136 812,05 €	110 000,00 €
dont prélèvement sur les produits et jeux	2 439 833,46 €	2 300 000,00 €
dont TLPE	627,27 €	627,27 €
dont taxe addel droit de mutation et taxe publicité	283 164,46 €	210 000,00 €

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (COMPTE 74)

Les dotations restent globalement stables, notamment la dotation de solidarité rurale. La seule exception notable est la Dotation Globale de Fonctionnement qui a baissé très fortement depuis 10 ans.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



Le produit de Dotation Globale de Fonctionnement attendu pour 2023 est proche de **zéro**. Depuis 2014, cette baisse représente plus de **1,6 millions d'euros de manque à gagner** pour la commune.

A noter également la suppression de la dotation de compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation, d'un montant de 69 850 € en 2020. Cette suppression est une conséquence de la réforme de la fiscalité locale.

La commune a bénéficié en 2020 et en 2021 de la clause de sauvegarde des recettes de fonctionnement pour les collectivités inscrite dans la loi de finance pour 2020 et 2021. Après avoir bénéficié d'une dotation exceptionnelle de **716 000 € en 2020**, elle a bénéficié pour **2021** d'un montant de **565 289 €** dont 350 489 € perçus en décembre 2022 au titre de 2021. Cette dotation exceptionnelle a permis de compenser pour partie la baisse du prélèvement sur les produits des jeux.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (COMPTE 75)

Ce chapitre recouvre principalement les encaissements de loyer.

Le montant est stable d'une année sur l'autre, autour de **397 546 €**, hors éléments exceptionnels en 2022 liés au remboursement de l'avance sur trésorerie de l'ancien contrat de délégation de services publics pour la gestion des Foréziales, avance non reconduite dans le nouveau contrat, pour un montant de 39 493 €.

Pour 2023, il sera prévu une stabilité de ce chapitre à 350 000 €.

## EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). La CAF nette s'obtient en soustrayant le remboursement de la dette à la CAF brute.

Pour l'année 2022, la CAF nette ressort à **1 069 000 €**, en baisse par rapport à 2021 (1 314 000 €). Il faut noter toutefois que le résultat de 2022 est grevé de façon exceptionnel par :

- le versement en fonctionnement de 240 000 € à NOVIM pour la ZAC Château Bords de Loire.
- La correction de l'attribution de compensation versée par l'Etat au titre des pertes de recettes liées à la situation sanitaire, ce qui entraîne une charge exceptionnelle de 150 711 €.

Hors ces éléments exceptionnels, **la CAF serait à 1 459 000 €**

Pour 2023, il est anticipé une stabilité de la CAF liée à l'inflation et aux augmentations de dépenses importantes qui en découle.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prév. 2022
70 - Produits des services	170 740,87 €	167 175,67 €	109 012,73 €	150 248,21 €	<b>179 623,00 €</b>
73 - Impôts et taxes	5 531 505,79 €	5 707 489,25 €	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	<b>6 065 557,09 €</b>
74 - Dotation et participation	382 816,89 €	309 136,80 €	999 958,44 €	954 710,42 €	<b>248 128,02 €</b>
75 - Autres produits gestion courante	334 671,47 €	348 963,81 €	359 060,86 €	355 197,15 €	<b>397 546,02 €</b>
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>6 421 008,02 €</b>	<b>6 582 385,53 €</b>	<b>6 344 373,67 €</b>	<b>6 449 277,96 €</b>	<b>6 890 979,13 €</b>
012 - Charges de personnel	1 856 030,59 €	1 944 762,92 €	1 883 530,00 €	1 983 210,65 €	<b>2 120 187,19 €</b>
6419 - Remboursement rému. Personnel	100 869,04 €	119 929,16 €	129 056,14 €	77 982,11 €	<b>56 166,77 €</b>
011 - Charges à caractère générale	1 210 226,62 €	1 369 540,44 €	1 172 468,16 €	1 180 918,85 €	<b>1 293 631,59 €</b>
014 - Atténuations de produits	1 273,00 €	49 620,00 €	- €	121,00 €	<b>125,00 €</b>
65 - Autres charges gestion courante	869 310,76 €	851 353,11 €	819 616,53 €	793 800,78 €	<b>828 209,41 €</b>
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>3 835 971,93 €</b>	<b>4 095 347,31 €</b>	<b>3 746 558,55 €</b>	<b>3 879 827,17 €</b>	<b>4 185 736,42 €</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>2 585 036,09 €</b>	<b>2 487 038,22 €</b>	<b>2 597 815,12 €</b>	<b>2 569 208,79 €</b>	<b>2 705 242,71 €</b>
66 - Charges financières	250 055,07 €	270 286,13 €	212 078,32 €	195 179,10 €	<b>176 664,67 €</b>
77 - Produits exceptionnels	19 915,23 €	6 085,16 €	38 999,78 €	19 394,85 €	<b>6 867,27 €</b>
67 - Charges exceptionnelles	278 047,84 €	281 875,92 €	422 472,69 €	387 510,68 €	<b>671 974,55 €</b>
68 - Provisions	- €	- €	- €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	320 792,00 €	- €	- €	- €
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>2 076 848,41 €</b>	<b>2 261 753,33 €</b>	<b>2 002 263,89 €</b>	<b>2 006 155,86 €</b>	<b>1 863 470,76 €</b>
16 - Remb. emprunts	923 311,49 €	1 998 017,58 €	788 240,08 €	791 582,99 €	<b>794 303,97 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>1 153 536,92 €</b>	<b>263 735,75 €</b>	<b>1 214 023,81 €</b>	<b>1 214 572,87 €</b>	<b>1 069 166,79 €</b>

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

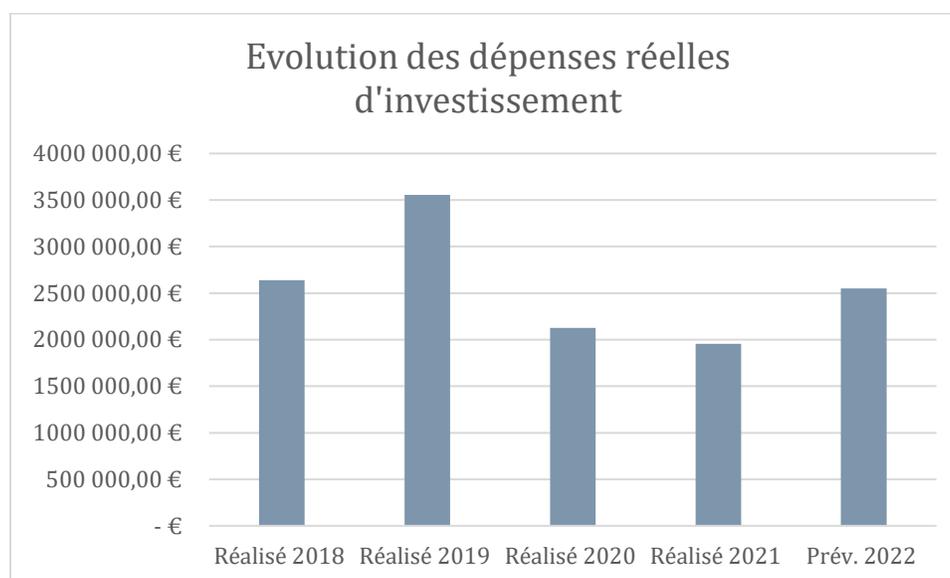
Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement de 2023 à 2025.

	Prév. 2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025
70 - Produits des services	179 623,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
73 - Impôts et taxes	6 065 557,09 €	6 034 768,83 €	6 107 312,66 €	6 182 032,80 €
74 - Dotation et participation	248 128,02 €	209 101,74 €	204 489,97 €	204 489,97 €
75 - Autres produits gestion courante	397 546,02 €	369 472,40 €	380 556,57 €	391 973,27 €
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>6 890 979,13 €</b>	<b>6 791 342,97 €</b>	<b>6 870 359,20 €</b>	<b>6 956 496,04 €</b>
012 - Charges de personnel	2 120 187,19 €	2 353 407,78 €	2 424 010,01 €	2 496 730,31 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	56 166,77 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
011 - Charges à caractère générale	1 293 631,59 €	1 422 994,75 €	1 465 684,59 €	1 509 655,13 €
014 - Atténuations de produits	125,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	828 209,41 €	861 337,79 €	895 791,30 €	922 665,04 €
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>4 185 736,42 €</b>	<b>4 584 740,32 €</b>	<b>4 732 485,90 €</b>	<b>4 876 050,48 €</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>2 705 242,71 €</b>	<b>2 206 602,65 €</b>	<b>2 137 873,30 €</b>	<b>2 080 445,56 €</b>
66 - Charges financières	176 664,67 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	6 867,27 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	671 974,55 €	315 573,28 €	325 040,48 €	334 791,69 €
68 - Provisions	- €	- €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €	- €
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>1 863 470,76 €</b>	<b>1 647 029,38 €</b>	<b>1 568 832,82 €</b>	<b>1 501 653,87 €</b>
16 - Remb. emprunts	794 303,97 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>1 069 166,79 €</b>	<b>847 029,38 €</b>	<b>768 832,82 €</b>	<b>701 653,87 €</b>

## Evolution des dépenses d'investissement

UNE ANNEE 2022 MARQUEE PAR UN CERTAIN RETOUR A LA NORMALE

Après des années 2020 et 2021 fortement marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 a connu un certain retour à la normale en matière de dépenses réelles d'investissement, avec un volume total dépensé de **2 550 000 €**.



Les principales dépenses ont concerné :

- 881 000 € de travaux de restauration et de mise en valeur du Château
- 191 000 € de travaux d'éclairage public
- 114 000 € pour l'aménagement du pont de l'Anzieux et des passerelles rue du Geysier
- 225 000 € pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de la rue du Geysier
- 85 000 € pour l'aménagement d'une aire pour l'accueil des camping-cars
- 30 000 € de matériel de nettoyage pour les gymnases et la médiathèque
- 60 000 € pour l'acquisition et la mise en place d'un panneau lumineux couleur

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- 450 000 € de réseau d'eau pluviale
- 40 000 € pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour les services techniques
- 24 000 € pour la rénovation du city stade du Parc thermal
- 73 000 € pour l'aménagement de la médiathèque, y compris 45 000 € pour la création d'une micro-folie
- 49 000 € pour la video-protection de la commune
- 60 000 € pour la fin des travaux de rénovation de l'Atelier du Rival

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme politique de l'équipe majoritaire se traduit au niveau financier par un étalement des dépenses sur l'ensemble du mandat afin de permettre une réalisation effective de l'ensemble des promesses de campagne, en limitant le recours à l'emprunt.

**Pour l'année 2023, il n'est pas prévu de réalisation effective d'un emprunt**, même si l'inscription d'un emprunt d'équilibre s'avèrera nécessaire pour équilibrer la proposition de budget d'investissement.

	2023	2024	2025
<b>Culture et patrimoine</b>	197 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
<b>Voirie et espaces publics</b>	1 519 000,00 €	1 419 000,00 €	1 229 000,00 €
<b>Environnement</b>	575 000,00 €	430 000,00 €	120 000,00 €
<b>Matériel</b>	306 700,00 €	154 500,00 €	84 500,00 €
<b>Bâtiment</b>	186 000,00 €	93 000,00 €	443 000,00 €
<b>Sport Jeunesse et vie associative</b>	510 000,00 €	102 000,00 €	90 000,00 €
<b>Communication</b>	55 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Commerces et manifestations</b>	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Ecoles et périscolaire</b>	343 200,00 €	1 504 500,00 €	154 500,00 €
<b>Sécurité</b>	32 500,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 754 400,00 €</b>	<b>3 848 000,00 €</b>	<b>2 266 000,00 €</b>

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La volonté est de ne pas investir au-delà des capacités normales de la commune, tout en permettant le financement des principaux nouveaux équipements et aménagements.

A noter également que pour l'année 2023, le budget d'investissement comprendra 1 760 000€ de restes à réaliser de 2022, c'est-à-dire de dépenses d'investissement engagées sur l'année 2022 mais non encore payées.

## Evolution des recettes d'investissement

### FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est la principale recette propre de la section d'investissement.

Pour mémoire, il est basé sur les investissements réalisés l'année précédant celle de son versement. Le taux appliqué est de 16,404 %.

Il a représenté un montant de **266 120 €** pour 2022.

La principale modification pour 2022 est la mise en place de son automatisation : jusqu'à présent, ce fonds faisait l'objet d'une déclaration annuelle aux services de la Préfecture. A compter de 2023, son versement sera automatisé et basé sur les montants réalisés sur le Compte de Gestion tenu par le Trésorier. Le versement continuera d'être réalisé avec une année de décalage.

### TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est une taxe versée par les pétitionnaires se voyant accorder certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable,...). Elle est donc directement liée aux nouvelles constructions sur la commune.

Son montant 2022 s'est élevé à **133 668,78 €** contre 56 481 € en 2021. Il s'agit d'une hausse importante liée aux effets de la crise sanitaire et à la baisse de l'activité au niveau des constructions nouvelles en 2019 (les encaissements étant décalés d'une année dans la majorité des cas).

A noter que le Conseil municipal a voté en 2021 le relèvement de la taxe d'aménagement de 4 à 5 %.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre regroupe les subventions reçues par la commune pour l'aider à financer ses opérations d'investissement.

En 2022, les subventions suivantes ont été versées à la commune :

- 31 987 € d'avance de la DRAC pour les travaux de restauration du Château
- 3 125,05 € de l'Etat pour l'achat de capteurs CO2 pour les écoles
- 32 000 € de l'Etat pour la Micro-Folie
- 7 456,98 € de l'Etat pour la fourniture de matériels et logiciels pour le plan numérique dans les écoles
- 3 753,93 € de Alvéol pour l'acquisition d'abris à vélos
- 40 792,79 € d'avance de l'Etat pour les travaux de restauration du Château
- 18 457 € de l'Etat et de CCFE pour les travaux de rénovation de l'Atelier du Rival
- 17 200,18 € de l'Etat pour les travaux de rénovation du Club 3
- 2 503 € du Département pour l'aménagement de la zone des Lonzes.

Pour 2023, il sera proposé d'inscrire au Budget Primitif les subventions suivantes (en restes à réaliser de recettes 2022 ou en nouvelles inscriptions) :

- **52 000 €** pour la réalisation d'une **application de visite virtuelle pour le Château** (20 000 € du Département et 32 000 € de la Région)
- **609 606 €** pour les travaux de **restauration et de mise en valeur du Château** (62 794 € de la DRAC, 212 577 € de l'Etat, 42 228 € du Département, 55 000 € et 4 060 € de la Région et 161 182 € du LEADER)
- **70 337 €** pour les travaux de **mise en valeur de la Zone des Lonzes** (19 713 € du Département et 50 624 € de l'Etat).
- **30 889 €** de CCFE pour les travaux **d'aménagement d'une aire de camping-cars**
- **6 850 €** de la Région pour la **fourniture de caméras** pour la sécurisation du parking de la Gare

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- **237 170 €** pour l'aménagement d'un Skate Park et d'un terrain de Foot 5 à Chavanne ( 207 170 € de l'Agence Nationale du Sport et 30 000 € de la Fédération Française de Football)

En tout, une enveloppe de **1 058 979 €** de subventions sera proposée à l'inscription sur le Budget Primitif 2023.

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

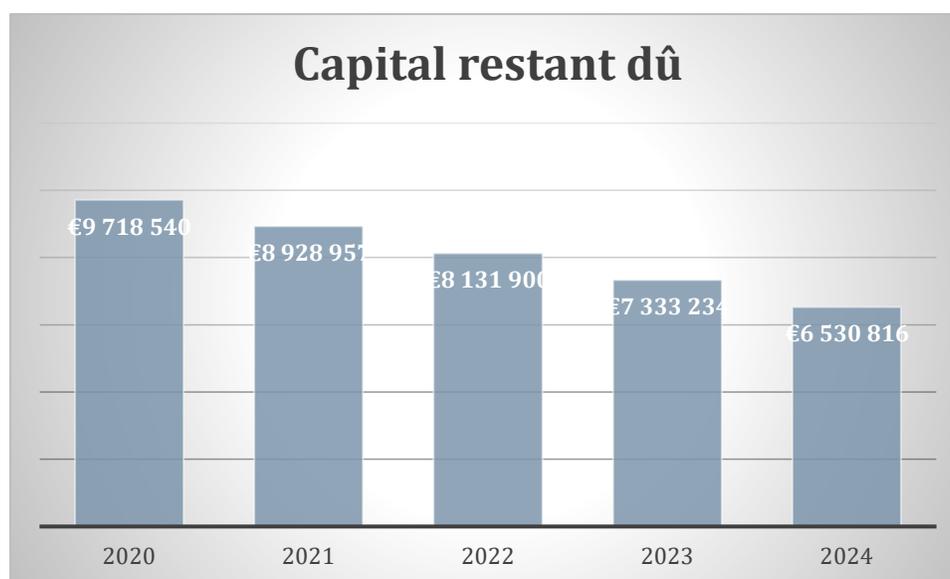
## Evolution et structure de la dette

### DONNEES SYNTHETIQUES DU STOCK DE LA DETTE

#### Données générales

Au 31 décembre 2022, la dette totale de la commune s'élève à 8 131 900 €.

	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 234 €	6 530 816 €
Intérêts	202 534 €	196 972 €	176 665 €	199 371 €	151 312 €
Capital	752 243 €	791 583 €	794 304 €	798 666 €	802 418 €
Annuité	954 777 €	988 555 €	970 969 €	998 037 €	953 730 €



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Les enseignements à retenir sur le stock de la dette 2016 – 2022 sont les suivants :

- Une **baisse de l'encours depuis 2016 de 5,4 millions d'euros**
- Une **réduction du coût global de la dette**

## Capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La capacité de désendettement est un ratio permettant d'analyser cette composante et donc le risque de défaillance possible des paiements. Elle est égale au rapport entre le stock de dette et les recettes courantes et mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget de la commune.

Le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral du capital de la dette. Le plafond de ce ratio a été établi à 12 ans pour les communes et EPCI par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022. Une capacité de désendettement inférieure à 8 ans est considérée comme satisfaisante.

Le tableau ci-dessous reprend la capacité de désendettement de la commune depuis 2014 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF brute	2 007 095 €	2 076 848 €	2 261 753 €	2 002 263 €	2 006 155 €	1 863 470 €
Stock de dette au 31/12	12 628 109 €	11 704 807 €	10 506 780 €	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €
Capacité de désendettement	6,29	5,63	4,64	4,85	4,45	4,36

En 2022, la capacité de désendettement de la commune de Montrond-les-Bains de 4,36 années est satisfaisante.

L'objectif de l'année 2023 est de **poursuivre l'effort de désendettement** de la commune qui en valeur absolue reste important.

## DERNIERES ACTIONS REALISEES

### **Financements long terme et court terme**

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt long terme depuis 2019.

La dernière action réalisée sur le stock de dette est la consolidation d'un emprunt d'un montant de 800 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole le 28-03/2019 pour une durée de 20 ans, au taux Euribor 3 mois moyenné +0,48 %.

La commune ne détient plus de ligne de trésorerie depuis 2018.

La dernière action de désendettement de la commune a eu lieu en 2019 avec le remboursement par anticipation d'un contrat passé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 050 000 € payé au taux de Euribor 3 mois moyenné +1,98 %.

## ANALYSE DES RISQUES

### **Répartition de l'encours par type de taux**

La commune possède les **deux tiers de son encours de dette à taux fixe** et **un tiers à taux variable** (sur Euribor 3 mois et Moyenne Euribor 3 mois).

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

	Encours au 31 décembre 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>Taux fixes</b>	5 621 919	63,0%	2,82%	11 ans et 7 mois	12	1A / 3B
Taux fixes	4 977 587	55,8%	2,45%	11 ans et 3 mois	11	1A
Taux fixes alternatifs	644 332	7,2%	5,69%	13 ans et 9 mois	1	3B
<b>Taux réglementés</b>	442 857	5,0%	1,50%	30 ans et 10 mois	1	1A
<b>Taux monétaires</b>	2 862 181	32,1%	0,85%	11 ans et 8 mois	5	1A
Euribor 3 mois	1 605 833	18,0%	0,88%	9 ans et 8 mois	3	1A
Moyenne Euribor 3 mois	1 256 347	14,1%	0,79%	14 ans et 4 mois	2	1A
<b>TOTAL</b>	<b>8 926 957</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,12%</b>	<b>12 ans et 7 mois</b>	<b>18</b>	

Aucun contrat n'arrive à échéance en 2023.

## Position du contrat sur « taux fixe alternatif »

La commune détient un contrat structuré d'un montant résiduel de 644 332 € qui repose sur un montage « taux fixe alternatif ». Il s'agit de stratégie structurée dans laquelle le taux payé sera :

- soit un taux fixe bonifié de 2,48 % tant que la différence est CMS10-CMS02 est supérieure ou égale à 0,60 %,
- soit un taux fixe élevé de 5,50 % si la barrière est franchie.

Actuellement, la barrière est franchie et le taux payé est donc de 5,50 %. Le retour à un taux bonifié n'est pas anticipé avant plusieurs années. Cependant, le coût de sortie de ce contrat est particulièrement élevé (de l'ordre de 296 000 €, soit 46 % du capital restant dû), ce qui rend son **refinancement très défavorable**.

## STRATEGIE DE GESTION DE DETTE POUR 2023

### **Perspectives 2023**

L'annuité pour l'exercice 2023 est de 798 666 € pour le capital et 199 371 € pour les intérêts, soit une **annuité totale de 998 037 €**.

Cette annuité a de très forte probabilité d'être **supérieure** à celle anticipée avec l'augmentation du coût de la dette à taux variable.

L'encours de la dette sera au 31 décembre 2023 de **7 333 234 €**.

**Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.** Aussi, un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget 2023, mais ne sera pas réalisé.

## Principaux projets d'investissement pour 2023

### CULTURE ET PATRIMOINE

#### Restauration et mise en valeur du Château

Le projet marquant de l'année 2023 au niveau culture et patrimoine sera la fin des travaux de restauration et de mise en valeur du Château. La réouverture du site est prévue pour avril 2023. Un responsable a été recruté et devrait arriver en février.

Le coût total de cette opération sera de **1 600 000 €**.



### VOIRIE ET ESPACES PUBLICS



#### Restructuration du secteur de la rue du Geysier

Le projet principal en matière de voirie et réseaux s'articule autour de la fin des travaux de restructuration du secteur de la rue du Geysier : changement des réseaux humides en collaboration avec le SIVAP, enfouissement et passage en LED de l'éclairage public réalisé par le SIEL, aménagement d'une continuité cyclable entre l'école primaire et la rue du 8 mai 1945 et réfection total de l'enrobé.

Le coût total de cette opération est d'approximativement **1 000 000 €**.



## **Réfection du Pont sur l'Anzieux et création de Passerelles modes doux**

Le Pont sur l'Anzieux nécessite d'importants travaux de réfection afin d'assurer sa pérennité. Ces travaux seront accompagnés de la création d'une Passerelle modes doux afin d'assurer la continuité entre la rue

du 8 mai 1945 et l'aménagement du Parvis de la Gare et la réfection de la Passerelle de la rue du Geysier. Les aléas du chantier ainsi que le froid important de l'automne ont entraîné un décalage de la réouverture du pont à février 2023.

Une enveloppe de **440 000 €** est nécessaire pour ces travaux, dont 110 000 € pris en charge par la commune de Saint-André-le-Puy.

## **Aménagement de la rue de l'Eglise**

La rue de l'Eglise nécessite des travaux importants de remise en état de la chaussée ainsi que des réseaux. Les réseaux humides seront réalisés en collaboration avec le SIVAP (suppression de certains dysfonctionnements sur le réseau assainissement et déplacement des compteurs d'eau potable en limite de propriété) et l'éclairage public avec le SIEL. La commune prendra en charge la réalisation des travaux d'eau pluviale (suppression des débordements dans le milieu naturel) et de voirie.

Une enveloppe de **100 000 €** sera proposée.

## ENVIRONNEMENT

### Aménagement de la Zone des Lonzes

La Zone des Lonzes, espace naturel sensible, à proximité immédiate du centre-ville de la commune va faire l'objet de travaux de mise en valeur et d'accessibilité. Basé autour de la découverte de la nature et de ses différents aspects, l'aménagement prendra place autour de la création de jardins partagés : création d'un observatoire à oiseaux, aménagement d'une mare pédagogique et d'équipements de sport nature, ...



Une enveloppe de **650 000 €** sera proposée.

### Extinction de l'éclairage public



Dans un souci de préservation de l'environnement et afin de participer à l'effort national d'économie d'énergie, la commune a décidé de mettre en place d'extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 5h00. Cette extinction concernera l'ensemble du territoire communal à l'exception des deux routes départementales.

Le coût total des travaux nécessaires pour réaliser cette extinction est de **130 000 €**.

## Végétalisation des cours d'écoles

Situées en cœur de ville, les écoles subissent de plein fouet les effets du réchauffement climatique. Les cours d'écoles, particulièrement imperméabilisées et goudronnées, pourraient être végétalisées afin de créer des îlots de fraîcheurs, bénéfiques pour les enfants, mais aussi pour le voisinage.

Une enveloppe de **200 000 €** sera proposée.

## Plantation et végétalisation de l'avenue des Sources

L'avenue des Sources est fréquentée par plus de 11 000 véhicules par jour. Il s'agit d'un axe majeur de la commune servant d'entrée sud pour notre agglomération. Composée uniquement d'une pelouse, il est proposé de refaire entièrement ce trottoir avec la plantation de 30 arbres, d'arbustes et de prairies fleuries.

Une enveloppe de **180 000 €** sera proposée.

## ÉCOLES

### Réaménagement de l'espace social



L'espace social accueille pour l'instant une crèche au rez-de-chaussée et des locaux mutualisés à usage social à l'étage. Cependant, suite au déménagement de la crèche, il a été décidé de transformer ces locaux afin d'accueillir un espace périscolaire pour les écoles de la commune. Par ailleurs, l'étage fera l'objet d'aménagements afin de créer de nouveaux espaces adaptés et accessibles.

## TOURISME

### **Création d'une aire d'accueil pour camping car**

Afin de renforcer la vocation touristique de la commune et pour coller au mieux aux nouvelles habitudes de déplacement et d'hébergement des touristes, la création d'une aire d'accueil pour camping car a démarré en 2022 et sera livré au début de printemps 2023. Gérée par une société privée, elle proposera des services (prise électrique, Wifi, vidange, ...) et permettra un stationnement sécurisé.

Une enveloppe de **225 000 €** a été programmée pour réaliser ces travaux.

## SPORT JEUNESSE ASSOCIATION

### **Aménagement d'un Skate Park et d'un Terrain de Foot 5**

La commune a répondu à un appel à projet de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du développement de 5 000 équipements de proximité liés aux Jeux Olympiques 2024. Elle a été sélectionnée et s'est vue attribuer 80 % de subvention (en comptant celle attribuée par la Fédération Française de Football) pour la réalisation d'un Skate park et du Terrain de foot 5 dans le complexe sportif de Chavanne.

Une enveloppe de **400 000 €** sera proposée pour 2023 pour réaliser ces deux équipements.

## ENTRETIEN DES BATIMENTS

### **Travaux dans divers bâtiments**

La commune souhaite poursuivre l'entretien et la mise aux normes de ces bâtiments.

Cette année, il sera proposé de réaliser des travaux sur divers bâtiments :

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- Remplacement du système de chauffage de la Mairie (65 000 €) afin de permettre son pilotage et une moindre consommation électrique,
- Mise aux normes et réaménagement de la buvette du Parc thermal (60 000 €),
- Réfection des toilettes de l'école maternelle (28 000 €)